LE CARILLON

HEUGNES

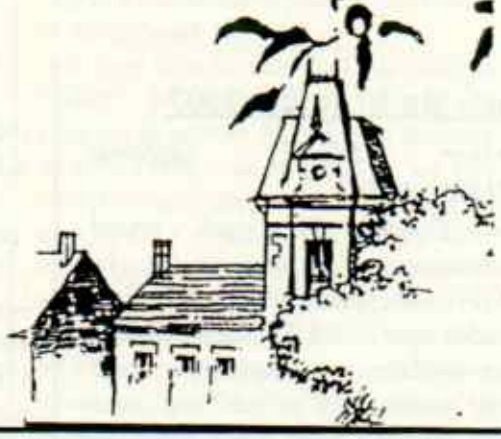

Sommaire

Le mot du Maire	1
Commune d'Heugnes	2
Pays d'Ecueillé	5
Etat civil	5
Etude préalable à la mise en oeuvre de l'Orac	6
Association France Alzheimer	8
L.A.P.E. Amicale des Parents d'Elèves des Ecoles du RPI HEUGNES - PELLEVOISIN	9
Le train du carnaval	10
Cantine scolaire	11
Concours maisons fleuries	12
Le recensement	fiche

Le Mot du Maire

En baissant son rideau, Familles Rurales a privé les enfants de centre aéré cet été et, comme personne n'a souhaité reprendre le flambeau, c'est maintenant la fête de Noël qui disparait. Deux autres associations, déçues par le peu de parents présents à la fête de Noël 2006 n'ont pas souhaité, elles aussi, poursuivre l'expérience. Vous êtes nombreux à être déçus de cette situation, d'autant plus qu'il y a une somme inscrite au budget et une somme rondelette dans la caisse de feu Familles Rurales.

Je sais que chacun d'entre-vous a un emploi du temps très chargé mais je reste persuadé que les bonnes volontés ne manqueront pas de se mobiliser pour relancer, en 2008 l'antenne de Familles Rurales de Heugnes, pour le bien des enfants et le service à domicile.

En attendant, à la veille de Noël, la Municipalité offrira une brioche, un chocolat chaud et un paquet de bonbons à tous les enfants scolarisés à Heugnes.

Début 2008, notre commune va être concernée par le recensement, je vous demande de réserver le meilleur accueil à Laurence, notre secrétaire de mairie qui est chargée de cette mission. D'autre part, les travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la cuisine de l'Auberge sont lancés. Quant à l'assainissement du bourg, le dossier est en bonne voie. Les éoliennes ?...La réponse promise par Monsieur le Préfet se fait attendre!...

A l'approche des fêtes de fin d'année, je souhaite à tous de passer de chaleureux moments en famille, entre amis, entre voisins...

Vous êtes tous invités à la cérémonie des Voeux, le Jeudi 27 décembre à 17h30, à la maison des associations.
Bonne et Heureuse Année 2008 à tous.

Bernard GARNIER

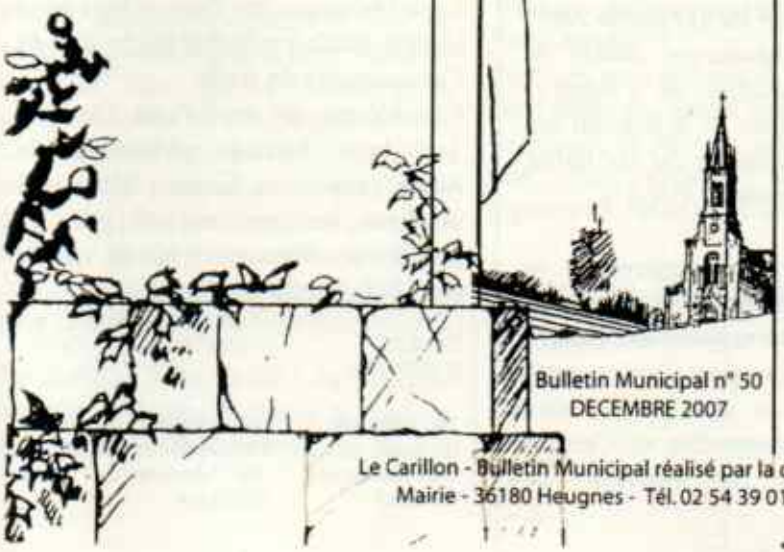

Bulletin Municipal n° 50
DECEMBRE 2007

Le Carillon - Bulletin Municipal réalisé par la commission de l'Information
Mairie - 36180 Heugnes - Tél. 02 54 39 01 85 - Fax 02 54 39 07 06

COMMUNE D'HEUGNES

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Séance du 27 juillet 2007

Courrier DDAF (affaire RABIER/SINIC)

Le Conseil Municipal prend connaissance de la décision de la C.D.O.A. de refuser l'autorisation demandée par l'EARL des Rosiers (Luçay-le-Mâle) d'exploiter une parcelle communale de 6.97 ha, cette parcelle faisant l'objet d'une candidature concurrente prioritaire.

Devis maîtrise d'œuvre O.N.F.

Le Conseil Municipal accepte le devis de maîtrise d'œuvre présenté par les services de l'O.N.F. pour un montant de 1650 € H.T.

Acquisition d'un camion de pompier

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'intention du C.P.I. de Heugnes d'acquérir un nouveau camion de pompier en remplacement du DODGE 4x4 qui sera mis en vente. M. le Maire donne lecture de la fiche descriptive du camion retenu. Cette demande entre dans le cadre du fonds d'aide pour les Centres de Première Intervention Communaux à savoir que le taux de subvention du S.D.I.S. est, au plus égal à 20 % du coût H.T. pour chaque opération, moyennant un plafond de dépense de 10 000 € H.T. et un plancher de 4 000 € H.T pour les opérations de matériels roulants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- l'acquisition d'un nouveau camion de pompier au profit du C.P.I. de Heugnes moyennant le prix de 10 000 € H.T.

- autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du S.D.I.S dans le cadre du FA CPI à hauteur de 20 % du coût H.T. du camion.

- Autorise M. le Maire à signer la convention entre la commune et le S.D.I.S relative à ce dossier.

Dossier F.A.R 2008

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Heugnes est éligible au F.A.R. pour l'année 2008, c'est pourquoi il convient d'arrêter les projets soumis à subvention avant le 15 août prochain.
M. le Maire rappelle que la commune a comme projet l'achat de divers équipements neufs à savoir un tracteur, une débroussailleuse et une remorque. Le coût estimatif de cette opération s'élève à 30 000 € H.T. Le plan de financement pour ce programme peut-être arrêté comme suit :

- Fonds propres (+ TVA 5 880 €) 7 500 € soit 25 %
- Emprunt 7 500 € soit 25 %
- Conseil Général 15 000 € soit 50 %

Le Conseil Municipal accepte le plan de financement et autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre dû F.A.R. 2008

Renouvellement du contrat de l'agent des services techniques non titulaire à compter du 1er juillet 2007

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de l'agent , chargé de l'entretien de la Maison des Associations à compter du 1er juillet 2007 pour une durée de UN AN.

Protocole entre les services de la D.D.E. et la commune de Heugnes, relatif à l'instruction des actes d'urbanisme à compter du 1er octobre 2007

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réforme de l'instruction des actes d'urbanisme entre en vigueur le 1er octobre 2007. A cette occasion, les services de l'Equipement de Châteauroux, chargés de l'instruction des demandes déposées en mairie, ont élaboré un protocole pour l'instruction de ces dossiers, reprenant les obligations respectives de chaque partie afin de répondre aux objectifs de la réforme (respect des délais ...) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce protocole et autorise M. le Maire à le signer.

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommé au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.
Considérant la saisine du Comité Technique Paritaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADE	TAUX
Adj. Technique Territorial	Adj. Technique 1ère classe	100 %
Adj. Administratif Territorial	Adj. Administratif 1ère classe	100 %

Redevance due par France Télécom pour occupation du domaine public

La redevance s'élève pour 2007 à 761.54€

Complément de protection incendie pour l'atelier communal et le remplacement de l'extincteur du camion de pompier

Le devis de la Société VALEX (Valencay) est retenu pour un montant de 129.59 H.T.

Déliberation concernant le Syndicat pour la Valorisation du Train Touristique

Par arrêté n° 2006-12-0017 du 4 décembre 2006, Monsieur le Préfet de l'Indre a prononcé la dissolution du Syndicat Intercommunal de Défense de la Voie Métrique ARGY - LUCAY-LE-MALE au 31 décembre 2006 en fixant la répartition entre les cinq communes membres

- des biens de l'actif : la propriété revenant à la commune d'emprise du bien
- et des biens du passif et de la trésorerie selon la répartition suivante :

Commune de LUCAY-LE-MALE :	21.12 %
Commune d'ECUEILLE :	34.04 %
Commune de HEUGNES :	13.53 %
Commune de PELLEVOISIN :	14.61 %
Commune d'ARGY :	16.70 %

Les Conseils Municipaux des cinq communes membres du Syndicat par déliberations :

du 27 septembre 2006
pour la Commune de LUCAY-LE-MALE,
du 26 septembre 2006
pour la Commune d'ECUEILLE,
du 29 septembre 2006
pour la Commune de HEUGNES,
du 29 septembre 2006
pour la Commune de PELLEVOISIN,
du 19 septembre 2006
pour la Commune d'ARGY,

ont approuvé la dissolution du Syndicat Intercommunal de Défense de la voie métrique entre ARGY et LUCAY-LE-MALE, accepte la répartition entre les communes membres et la mise à disposition des biens de la commune de LUCAY-LE-MALE à la Communauté de Communes du Pays de VALENCAY, des biens des communes du Pays d'ECUEILLE et des biens de la commune d'ARGY restant à la commune d'ARGY, ceci en vue de leur adhésion au Syndicat pour la valorisation du train touristique.

Par arrêté n° 2006-12-0051 du 5 décembre 2006, Monsieur le Préfet de l'Indre a autorisé la création du Syndicat pour la valorisation du train touristique ARGY-VALENCAY au 1er janvier 2007.

Afin de transmettre la propriété des biens du Syndicat Intercommunal de Défense de la Voie Métrique ARGY – LUCAY-LE-MALE aux cinq communes membres du SIVU conformément à l'arrêté préfectoral de dissolution, la propriété revenant à la commune d'emprise du bien, un acte notarié doit être signé.

En conséquence, après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- charge Maître Sylvie POUCHOL, notaire à ECUEILLE de rédiger l'acte notarié entre le Syndicat Intercommunal de Défense de la voie métrique entre ARGY – LUCAY-LE-MALE et la commune de HEUGNES,
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte notarié et les différentes pièces relatives à cette vente.
- et accepte de régler un cinquième des frais d'acte de vente.

Séance du 31 aout 2007 :

Devis dans le cadre du dossier F.A.R. 2008

Après avoir entendu la présentation des différents devis, le Conseil Municipal décide de retenir :

- pour l'acquisition d'un tracteur KUBOTA : le devis de l'entreprise CLOUE (Saint-Maur) pour un montant de 11 280 € H.T.
- pour l'acquisition d'une remorque : le devis des Ets MOREAU S.A. (Buzançais) pour un montant de 3 139 € H.T.
- pour l'acquisition d'une débroussailleuse KUHN MULTILONGER 4951 : le devis de l'entreprise GARAGE DE CROTZ (Gehée) pour un montant de 14 500 € H .T. (sans option)

Travaux de peinture logement 5, Place Saint-Martin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de travaux de peinture, avec la participation d'un employé communal au logement 5, Place Saint-Martin

Séance du 28 septembre 2007 :

Dossier Assainissement

Dans le cadre du dossier d'assainissement des eaux usées du bourg, le Conseil Municipal prend connaissance des différents détails techniques comme les postes de refoulement, la prise en charge par la commune de travaux de réseaux supplémentaires, des différentes tranches, de l'estimation financière et demande un complément d'information concernant la téléalarme et la télégestion.

Appel à candidatures pour la location de la parcelle AW 18

Au cours de la réunion du 4 mai 2007, le Conseil Municipal avait accepté le principe de cession du bail d'un locataire de terre communale au profit de son fils, lui-même agriculteur (article L 411-35 du code rural). Cependant, la C.D.O.A. ayant refusé pour la seconde fois l'autorisation au fils de l'agriculteur d'exploiter la parcelle AW 18, d'une superficie de 6 ha 97 à 28 ca, cette parcelle se trouve libre en raison de la cessation d'activité au 30 septembre 2007 du locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'un appel à candidature est ouvert jusqu'à la prochaine réunion de conseil soit le 26 octobre prochain.

La valeur des D.P.U. et le montant de la reprise du drainage sont à consulter en mairie.

Dossier Agrandissement des cuisines et création d'un bloc sanitaire à l'Auberge de Heugnes

Le Conseil Municipal approuve le Dossier de Consultation des Entreprises

Séance du 26 octobre 2007 :

Affermage d'une parcelle de terrain communal

Apres avoir pris connaissance des candidatures déposées en Mairie, le Conseil Municipal procède au vote pour l'attribution de la parcelle.

Le Conseil Municipal a attribué la location de la parcelle, classée en deuxième catégorie pour 4 ha 30a 00 ca et troisième catégorie pour 2 ha 67 a 28 ca, à Madame SINIC Carole domiciliée « Le Gardon-Frit » HEUGNES moyennant un fermage annuel de 353.19 € (base 2007)

Le locataire bénéficiera d'un bail qui prendra effet le 11 novembre 2007 pour se terminer le 11 novembre 2018. Le fermage actuel subira chaque année, à l'échéance, la variation de l'indice des fermages défini par M. le Préfet de l'Indre (pour mémoire 2007 +1.73 %).

Le Conseil Municipal délègue tous pouvoirs à M. le Maire pour signer le nouveau bail qui sera établi par Maître Sylvie POUCHOL, notaire à Pellevoisin.

Demande de cession du bail BUCHET DUBOIS au profit de Mesdemoiselles BUCHET Catherine et Véronique :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la cession de bail BUCHET DUBOIS au profit de Mesdemoiselles BUCHET Catherine et Véronique, jeunes agricultrices. M. le Maire est chargé de faire procéder administrativement à la cession de bail auprès de Maître Sylvie POUCHOL, Notaire à Pellevoisin à compter du 1er janvier 2008.

Dossier assainissement des eaux usées du bourg
Le Conseil Municipal approuve le dossier définitif et autorise M. le Maire à le signer.

Dossier Auberge de Heugnes - Choix du bureau de contrôle
Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal retient l'offre de la SOCOTEC (Châteauroux) pour un montant de 4 500€ H.T.

Demande d'acquisition d'un chemin communal
Après avoir pris connaissance de la demande d'un administré souhaitant acquérir un chemin communal, le Conseil Municipal refuse cette demande.

Devis branchement eau potable
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de la S.A.U.R. dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées pour un montant de 905.32 € TTC.

Subvention exceptionnelle au Lycée Professionnel d'Argenton-sur-Creuse
Le Conseil Municipal décide le vote d'une subvention de 70 euros pour l'organisation d'un voyage pédagogique (une élève de la commune étant scolarisée au lycée)

Délibération visant à instaurer le principe de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de soumettre l'édification des clôtures à la déclaration préalable.

Séance du 30 novembre 2007 :

EMPRUNT 2008 / Travaux à l'Auberge de Heugnes – Offre du Crédit Agricole
M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des propositions de deux organismes financiers consultés dans le cadre d'un besoin de financement en 2008 pour la commune de HEUGNES.
Après en avoir délibéré, le Conseil retient la proposition suivante :
CREDIT AGRICOLE / FINANCEMENT A TAUX FIXE – Travaux d'agrandissement à l'Auberge de Heugnes – Agrandissement cuisine et création d'un bloc sanitaire
Montant : 50 000 €

Durée	*Périodicité de remboursement*	*Taux annuel fixe*	*Charges de remboursement**
15 ans	*annuelle*	*4,60 %*	*4 687,75 €*

• Capital et intérêts

L'emprunt sera inscrit au budget primitif 2008 (article 1641)
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les offres de prêt.
Pour mémoire : un protocole d'accord a été signé entre la commune et Monsieur Thierry CHAUVEAU en juin 2004 convenant d'un nouveau loyer prenant en compte le remboursement du présent emprunt

Nomination d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur – recensement de la population 2008
Aprés en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer Mlle RONZEL Laurence, Adjoint Administratif 2ème classe, COORDONNATEUR COMMUNAL ET AGENT RECENSEUR de la commune de HEUGNES pour les opérations de recensement de la population pour l'année 2008.

Récompense pour la participation des particuliers au concours des Maisons Fleuries
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser 15 € à chaque participant.

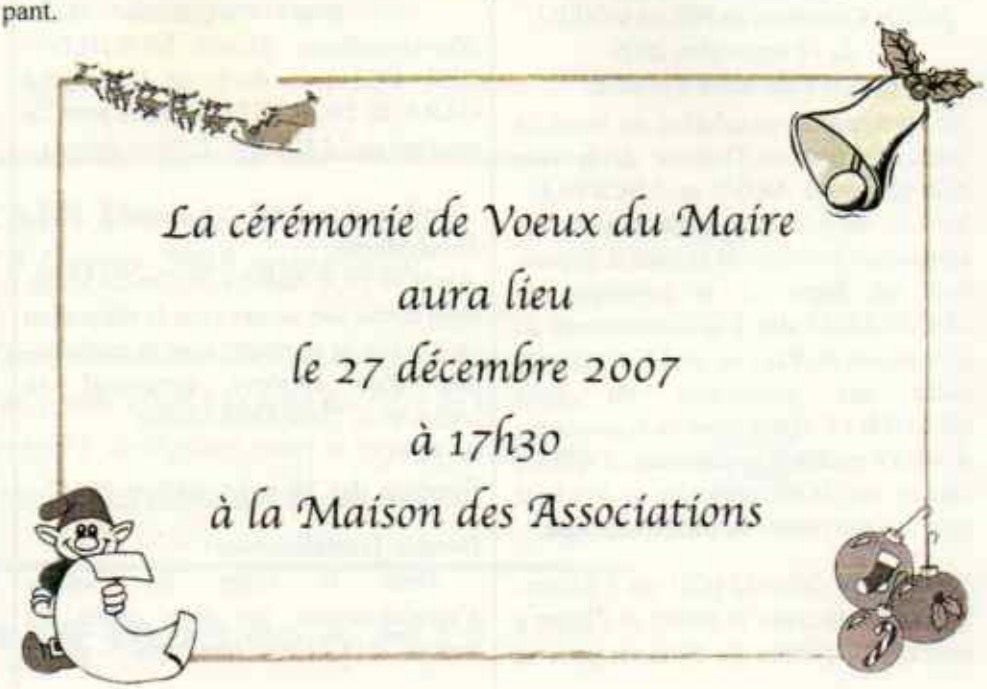

PAYS D'ECUEILLÉ

Comptes-rendus des Conseils de Communauté de Communes

Le Conseil de Communauté de Communes, réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Michèle MORIN, Présidente, a lors de sa séance du 19 novembre dernier, émis un avis favorable à la modification des articles 2, 3 et 4 de la convention passée entre la Communauté de Communes et la Commune d'Ecueillé dans le cadre d'un Groupement de Commandes pour la construction de son Siège et autorise Madame la Présidente ou le 1er Vice-Président à signer l'avenant modificatif correspondant, ainsi que les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres spécialement mise en place pour cette opération.

Conformément aux compétences inscrites dans ses statuts concernant la Culture et notamment la médiathèque communautaire à Ecueillé et la bibliothèque annexe de Pellevoisin, un emploi d'adjoint Territorial du Patrimoine de 2ème classe, à temps complet, est créé à compter du 1er décembre 2007. Un avenant à l'assurance SMACL sera contracté pour l'agent recruté.

Concernant la construction de la Médiathèque, le Conseil de Communauté de Communes accepte l'avenant n° 1 à intervenir avec l'entreprise Berry-Environnement à la Châtre pour le lot « VRD-Espaces Verts », cet avenant consistant à l'extension de la voirie suite à l'acquisition de l'immeuble Gandolfi qui jouxte ladite Médiathèque.

Quant à l'immeuble « le Berry » à Villegouin, le Conseil de Communauté de Communes prend note d'un courrier en date du 17 octobre dernier émanant de la Trésorerie Générale du Loiret et informant que l'offre d'achat de la Communauté de Communes a été retenue.

Contact a été pris avec les services de l'OPAC pour étudier les possibilités de réhabilitation éventuelle dudit immeuble par cet organisme.

Les travaux de réfection de l'immeuble de Jeu-Maloches ont été réceptionnés le 14 novembre 2007. La gestion de ce logement de type 4 sera confiée à l'OPAC et, pour ce faire, une convention sera établie.

Le Conseil de Communauté de Communes a émis un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat triennale (2008/2010) à intervenir avec Indre Initiative (Association créée dans le but d'apporter une aide financière et technique aux personnes physiques porteuses de projets de création, de développement ou de reprise d'activités économiques).

Le Dossier de Consultation des Entreprises établi par les services de l'Equipement pour les travaux de purges de chaussées est accepté tel que présenté ; cette consultation sera réalisée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, sous la forme de la procédure adaptée.

Le loyer concernant le logement T4 sis 7, place de l'Eglise à Préaux a été revu à la baisse.

ETAT CIVIL DU QUATRIEME TRIMESTRE 2007

NAISSANCE

RUGIERRO-HUBERT Rosa Denise Carole
le 18 Septembre 2007 à Romorantin- Lantenay (Loir et Cher)

ETUDE PREALABLE A LA MISE EN
BOISCHA

L'étude préalable à la mise en œuvre de l'ORAC a co
à l'ensemble des commercants et artisans, suivi de ré
remise fin novembre 2007 et présentée au bureau synd

Evolution du nombre d'entreprises

1) Le commerce et les services

- de moins de 300 m2 : l'offre commerciale a globalement augmenté de 4 %, à noter une forte progression pour le canton de Levroux (+ 15 %) et une baisse conséquente de 8 % pour le canton de Valençay.
- de plus de 300 m2 : l'offre commerciale affiche une hausse globale de 11 % sur le territoire du Boischaut-Nord. Le canton d'Ecueillé émerge du territoire par l'arrivée d'une surface supplémentaire de 400 m2
- les Cafés-Hôtels-Restaurants (CHR) : on passe de 110 établissements en 1997 à 92 en 2007 soit une baisse de 16 %. Sur 18 établissements qui disparaissent entre 1997 et 2007, 10 établissements hôteliers ont fermé. Le territoire perd 8 cafés et tabacs. Cependant, le poids de l'offre commerciale des CHR représente 22 %, ce qui est égal à celui constaté pour l'offre commerciale départementale.

Le pays du Boischaut-Nord concentre 65 % de ses emplois (contre 51 % dans l'Indre) dans les commerces de moins de 300m2, 17 % dans les commerces de plus de 300 m2 (33% pour l'Indre) et 18 % dans les CHR.

2) L'artisanat

Après avoir fortement baissé entre 1996 et 2001 (de 610 à 546), le nombre d'artisans a progressé sur la période 2001/2007 de 547, on passe à 586 artisans aujourd'hui.

Sur les 10 dernières années, on observe une évolution positive de 10 % pour le canton de Saint-Christophe-en-Bazelle, de 4 % sur le canton de Châtillon, d'une baisse importante de 18 % pour le canton de Levroux, de 8 % pour le canton de Valençay. Le canton d'Ecueillé est stable.

Le nombre d'actifs dans l'artisanat a baissé de 11 % passant de 1761 à 1585 actifs de 1995 à 2004. Il y a une disparité entre cantons, les cantons de Saint-Christophe-en-Bazelle et de Châtillon ont connu une progression de 20 % ceux de Valençay et d'Ecueillé de 8.5 %. Seul, le canton de Levroux enregistre une baisse de 10.5 %.

L'artisanat emploie en moyenne 2.69 salariés en 2004.

3) L'emploi

Selon la forme de distribution, on constate que :

- le commerce traditionnel (ou – de 300 m2) compte 2.52 **E**quivalent **T**emps **P**lein (ETP)
- le grand magasin specialisé (ou + de 300 m2) compte 13.98 ETP
- les CHR compte 2.21 ETP

4) L'âge des chefs d'entreprises

- ***Les commerces et les services*** : L'âge moyen du chef d'entreprise est de 48 ans en 2007 contre 45 ans en 1997. On constate un vieillissement général des chefs d'entreprise sur l'ensemble des cantons et quelle que soit la forme du commerce.

50 % des chefs d'entreprise ont plus de 50 ans. La part des professionnels de plus de 55 ans passe de 17 % en 1997 à 27 % en 2007.

- ***L'artisanat*** : L'âge moyen du chef d'entreprise est de 46 ans, ce qui est très légèrement inférieur à la moyenne départementale.

Sur 586 artisans, 125 ont plus de 55 ans soit 21.3 %.

La synthèse de l'étude est la suivante :

- 60 chefs d'entreprises souhaitent céder leur activité
- 152 entreprises souhaitent investir dont :
  - 109 dans l'aménagement des locaux
  - 73 dans du matériel
- 76 entreprises souhaitent embaucher (94 projets d'emploi recensés)
- 93 entreprises souhaitent suivre des formations principalement sur les thèmes de l'informatique, la gestion, internet
- 15 commercants sont intéressés par la démarche qualité
- 14 commercants sont intéressés par la démarche internet (achat ville)

ŒUVRE DE L'ORAC DU PAYS DU T-NORD

mencé en juin 2007 par l'envoi d'un questionnaire
ions cantonales courant juin-juillet. L'étude a été
al du pays du Boischaut-Nord le 3 décembre 2007.

PROGRAMME D'ACTIONS

I – Aides directes aux entreprises

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays du Boischaut-Nord
Maître d'œuvre : Chambre de Commerce et d'Industrie – Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre

Objectifs :

- ✔ Avoir un effet levier sur les investissements réalisés par les entreprises
- ✔ Développer et pérenniser l'activité de l'entreprise en impulsant un programme d'investissements
- ✔ Aide à l'investissement en vue d'aménager ou de moderniser les bâtiments artisanaux ou commerciaux, d'acquérir du matériel de production performant, d'aménager les véhicules de tournées, de mettre aux normes les bâtiments professionnels et les outils de production
- ✔ Favoriser la définition et la mise en œuvre d'un programme de développement

Moyens utilisés :

- ✔ Subvention de 30 % des dépenses éligibles H.T. avec l'obligation pour le porteur de projet de suivre une formation de 3 jours minimum
- ✔ Investissement minimum éligible : 10 000 € HT plafonné à 33 339 €
- ✔ Montage des dossiers par les chambres consulaires

Résultats attendus :

Sur le nombre d'entreprises du pays, nous avons décidé d'élire 90 dossiers sur la durée totale de l'opération jusqu'en 2011) dont 27 dossiers sur la première tranche de l'opération (du 1er avril 2008 au 30 mars 2009)

II – Animation – Communication

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays du Boischaut-Nord
Dès la premiere tranche de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du commerce, qui se déroulera du 1er avril 2008 au 30 mars 2009, un poste de chargé de mission ORAC à temps complet, sera nécessaire pour l'animation et le suivi administratif. Pour la seconde tranche de l'ORAC du Pays du Boischaut-Nord, il est indispensable de maintenir le poste de chargé de mission.
Son financement devra être assuré jusqu'en 2011.

Objectif :

Informer et mobiliser les 900 entreprises (commerces et artisanat) du Pays sur :

- l'ORAC : pourquoi/comment ?
- les aides possibles : formations, soutien financier, accompagnement et conseil
- les modalités de participation

III – Formation

Permettre aux artisans et commercants d'acquérir des compétences afin d'améliorer la viabilité et la rentabilité de leur entreprise avec la mise en place d'un programme de formation comprenant en moyenne 6 formations de trois jours par tranche

IV – Transmission et Reprise

- ✔ Sensibiliser et préparer en amont les chefs d'entreprises à la transmission par le biais de formations auprès des cédants pour expliquer les dispositifs techniques et financiers facilitant la transmission ;
- ✔ Audit des entreprises à céder : présentation de l'entreprise, production, clientèle, fournisseurs, environnement, moyens humains, outil de production
- ✔ Soutenir le porteur de projet souhaitant reprendre
- ✔ Conseiller le futur acquéreur
- ✔ L'accompagner dans le montage de son dossier
- ✔ Assurer le suivi post-reprise

V – Mise aux normes

- ✔ Informer et faire réaliser les mises aux normes d'hygiène, d'environnement, ou de sécurité des entreprises
- ✔ Associer la mise aux normes des locaux à vocation artisanale et commerciale

VI – Mise en œuvre de la démarche intégration et qualité

Inscrire l'ORAC dans un programme de valorisation du secteur bati en apportant une meilleure réponse architecturale au porteur de projet. Sensibiliser les commercants, artisans et prestataires de services à l'importance de l'accueil et du service à la clientèle pour fidéliser les clients.

ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER

La maladie d'Alzheimer a été décrétée Grande Cause Nationale France Alzheimer renforce ses actions de soutien par la mise en place d'un numéro Azur permettant à tous de joindre une association locale à partir d'un numéro facile à retenir :

0.811.112.112.

L'A.P.E Amicale des Parents d'Eleves des Ecoles du RPI HEUGNES PELLEVOISIN

C'est au début de l'année 1995 que plusieurs parents d'élèves créent l'évènement en mettant sur pied le premier carnaval de l'école de Pellevoisin. D'autres activités viendront petit à petit compléter les animations faites pour les enfants. Cette association a été déclarée à la préfecture en juin 2000, elle ne concernait alors que l'école de Pellevoisin. A Heugnes, des parents d'élèves se rassemblaient également pour organiser diverses manifestations (loto, fête de Noël...). C'est à l'occasion du regroupement Pédagogique Intercommunal (**R.P.I.**) que nous avons décidé d'unir les deux associations pour n'en former qu'une **A**MICALE DES **P**ARENTS D'**E**LEVES du **R.P.I. HEUGNES – PELLEVOISIN**.
Les statuts ont donc été modifiés en octobre 2001.
Cette association est régie par la loi 1901 à but non lucratif, indépendante, non affiliée à une fédération

* **SON CONSEIL D'ADMINISTRATION (C.A.) ET SON BUREAU**

Afin de pouvoir fonctionner toute association doit être régie par un C.A. Celui-ci est composé de 9 membres élus par l'assemblée générale et par les deux directeurs des écoles concernées. Le bureau est constitué de 6 membres faisant partie du conseil d'administration. Le conseil d'administration est renouvelable tous les ans par tiers, les membres sortant sont rééligibles.

* **SON BUT** :

- défendre l'école laïque
- établir un lien entre la famille et l'école
- prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment en organisant ou en participant à l'organisation de manifestations et d'activités éducatives et sociales.

Aucune cotisation n'est demandée à ses adhérents dernier vote 2007.

* **SES ADHERENTS** : c'est vous .... oui, vous qui lisez....
Il s'agit de tous les parents, anciens élèves et amis des écoles publiques des deux communes.

Vous intervenez dans le choix des activités, des décisions financières, dans l'élaboration du projet de l'année. Sans vous les actions ne peuvent se mener.
Bien sûr, tous, nous sommes bénévoles, et nous ne pouvons pas avoir un investissement total partout.

Aussi ici, nous intervenons selon nos désirs, nos possibilités. Si vous pensez pouvoir vous libérer même ponctuellement en cours d'année pour nous donner un coup de main, ou pour quelques heures, ou depuis chez vous vous serez toujours les bienvenus, puisque cette association est la vôtre et celles de nos enfants. Bref toutes les petites mains, les petites idées sont nécessaires.
C'est pourquoi quelques réunions (3 ou 4) sont nécessaires (dont la date est bien souvent, samedi non libéré 9 h à la cantine de Pellevoisin ou autre) afin de faciliter nos échanges.

Nous profitons de cet instant pour remercier tous ceux et toutes celles (et ils et elles sont nombreux ...) qui aident tout au long de l'année à la réalisation de ces activités

* **SA TRESORERIE** :

Tous les bénéfices réalisés servent à l'organisation des activités, manifestations. Cette amicale participe également au financement d'achat de matériels, de livres et ou de sorties organisées par les coopératives scolaires des deux écoles. Ainsi aucune somme n'est demandée aux parents au cours de l'année pour ces sorties.

Pour toute correspondance l'adresse est :
A.P.E. place de la mairie 36180 PELLEVOISIN
ou retour aux enseignants des deux écoles sous enveloppe APE

les membres du Bureau de l'A.P.E.

PRESIDENT	DOUBLIER	DENIS
VICE PRESIDENT	CHOLET	LUCE
SECRETAIRE	PHARATON	LAETITIA
SECRETAIRE ADJOINT	SINIC	CAROLE
RESPONSABLE THEATRE	CUGNIERE	NOELLE
TRESORIER	GOILIER	CAROLE
VICE TRESORIER	BRUNET	KATIA
RESPONSABLE LOTO	CHOLET	LUCE
AUTRE MEMBRE	NIZIER	SYLVIE
AUTRE MEMBRE	LOTTAZ	VERONIQUE

LES MANIFESTATIONS 2007/2008

DECORATION DU FOYER RURAL DE PELLEVOISIN POUR LE MARCHE DE NOEL
Avec réalisation des dessins par les enfants des deux écoles

LOTO A LA SALLE DES FETES DE HEUGNES
Dimanche 13 janvier 2008 à 14h . Ouverture des portes à 13 heures30

THEATRE
Merci à toutes les personnes bénévoles et aux délicieux gâteaux réalisés, les enfants étaient ravis.
Le théatre est reconduit avec un total de 20 enfants manifestant toujours le même enthousiasme auprès de leur professeur de théatre Fanny, au programme un spectacle pour le mois de juin 2008.

Nous recherchons dons de tissus, chutes même petite, vieux draps, rideaux.....pour confectionner les costumes de représentation. MERCI DE CONTACTER Me NOELLE CUGNIERE à Heugnes

CARNAVAL
Nous recherchons dons de tissus, chutes même petite, vieux draps, rideaux.....afin de confectionner la Bonne Femme Carnaval. DATE non arrêtée

LA KERMESSE DES ECOLES
Nous viendrons en soutient lors de la réalisation de la kermesse des écoles

TRAIN DU CARNAVAL

Le 3 février 2008 après-midi

La SABA organise un concours d'enfants costumés avec un voyage gratuit en train et un goûter offert à la salle des fêtes de Heugnes.
Les parents sont conviés à se déguiser, mais le voyage sera payant.
Les inscriptions seront à déposer à la mairie.

CANTINE SCOLAIRE
ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2007
EN MAIRIE D' HEUGNES

Vingt-deux familles avaient reçu une invitation donnée aux enfants le 21 septembre par Mme LABOUTE TONDEREAU Adeline, Directrice-enseignante de l'Ecole d'HEUGNES.

Quatre familles étaient présentes : Mme BONNEAU Catherine, Mme GOILIER Carole, Mme NIZIER Sylvie et Mme SERT Maryse. La séance est présidée par M. GARNIER Bernard, maire et président de l'Association. Etaient également présents : M. TIXIER Michel, vice-président, Mme SOUDET Elisabeth responsable de la cantine d'Heugnes et Mme LABECOT Ginette gestionnaire des comptes.

La séance est ouverte par M. le Président et un exemplaire du rapport financier du dernier exercice est remis à chacun. Il y figure, pour mémoire, le résultat des trois précédents exercices. Lecture est donnée de la situation financière dont le résultat se présente comme suit :

CCP	1 316.15 €
Caisse	41.60 €
Livret A	804.48 €

En 2006-2007, pour 23 enfants et 3 adultes, 3114 repas ont été servis dont 2880 repas à 2.30 € et 227 repas adultes à 2.60 €.

Il y eut une certaine difficulté à recouvrer les derniers paiements de cantine – au premier septembre 2007, il restait encore 308.20 € d'impayés – Les lettres de rappel étant infructueuses, seuls les déplacements à domicile permirent aux derniers règlements d'être effectifs au 19 septembre 2007. Une vigilance sera nécessaire pour ne pas allonger ces retards, mais, d'un commun accord, il a été decidé de ne pas augmenter les tarifs de la cantine à Heugnes, bien qu'un rattrapage progressif des tarifs de Pellevoisin ait été souhaité lors des précédentes Assemblées.
Donc, pour 2007-2008 :
Prix du repas enfant toujours à 2.30 € (Pellevoisin à 2.51 € en 2006-2007)
Prix du repas adulte toujours à 2.60 € (Pellevoisin à 4.00 € en 2006-2007)

La rentrée ayant eu lieu le 4 septembre 2007, les enfants ont déjà fait part aux parents de leur appréciation de la cuisine de Mme SOUDET ainsi que l'ambiance moins sonore due au petit nombre d'enfants à Heugnes. Mme SOUDET note cependant qu'à 24 élèves les repas sont quand même animés, mais qu'elle peut également se permettre une certaine souplesse dans les menus quand un enfant n'aime vraiment pas un met.

La séance se termine par l'accord de Mmes Maryse SERT et Sylvie NIZIER pour siéger au Conseil de Gérance de la Cantine d'HEUGNES pour cet exercice 2007-2008

G. LABECOT le 25 septembre 2007

CONCOURS VILLES, VILLAGES, MAISONS FLEURIS
PALMARES 2007 - Canton d'ECUEILLE
Monsieur Joel BONJOUR

Monsieur et Madame PAULMIER Maxime 1ère Catégorie 1er prix
3, Les Essuyettes

Madame RIVOL Simone 1ère Catégorie 1er prix
1, route de Palluau

Madame VANDENBOOSCHE Muriel 1ère Catégorie 2ème prix
La Yagasse

Monsieur CAMPBELL Keith 1ère Catégorie 3ème prix
9, La Haute-Berthonniere

Madame PASSIN Annick 2ème catégorie 1er prix
4, Les Charrauds

Madame PETIT Muguette 2ème Catégorie 1er prix
6, La Boulinière

Monsieur PLAULT André 2ème Catégorie 1er prix
13, Le Gardon-Frit

Madame CHARBONNIER Danielle 2ème Catégorie 2ème prix
1, La Basse-Berthonnière

Madame RABIER Claude 2ème Catégorie 2ème prix
2, La Boulinière

Madame BAUDOIN Paulette 2ème Catégorie 3ème prix
7, La Haute-Berthonnière

Monsieur BILLOT Bruno 2ème Catégorie Récompense
4, La Blanchardière

Madame HEBERT Valérie 2ème Catégorie Récompense
10, Les Essuyettes

Madame KANATCHIAN Christiane 2ème Catégorie Récompense
Les Prés Chauveau

Monsieur LESAGE Daniel 2ème Catégorie Récompense
9, rue de la Forge

Madame HUDIN Catherine 3ème Catégorie 3ème prix
Boulangerie 15, Place Saint-Martin

Madame GARNIER Claudine 4ème Catégorie 2ème prix
La Fond

Madame GOILIER Carole 4ème Catégorie 2ème prix
2, La Blanchardière